

(A)

(N^o 101.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1854.

GRANDE NATURALISATION.

(Demande du sieur Jean-Philippe-Jacob Fuchs.)

Projet de loi présenté par la commission.

MESSIEURS,

La commission des naturalisations a l'honneur de vous proposer le projet de loi suivant sur la demande de grande naturalisation de M. Jean-Philippe-Jacob Fuchs, prise en considération par la Chambre et par le Sénat :

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut :

Vu la demande du sieur Jean-Philippe-Jacob Fuchs, né à Francfort-sur-Mein, le 15 décembre 1797, président de la chambre de commerce d'Anvers, en exercice en 1853, tendant à obtenir la grande naturalisation ;

Vu le § 1^{er} de l'art. 2 de la loi du 27 septembre 1833 ;

Attendu que les formalités prescrites par les art. 7 et 8 de la même loi ont été observées ;

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La grande naturalisation est accordée au sieur Jean-Philippe-Jacob Fuchs.

Le Secrétaire,

ARMAND DE PERCEVAL.

Le Président,

LOUIS JULLIOT.